# ANNONCES LÉGALES

EURO Légales

Publiez vos marchés publics
• ledauphine.marchespublics-eurolegales.com

Publiez vos formalités
• ledauphine.viedessocietes-eurolegales.com

CONTACTS ISÈRE

04 76 88 73 86
04 76 88 73 24
LDLlegales38@ledauphine.com

le dauphiné libéré

Le Journal d'Annonces Légales de référence

Mentions légales : Dans le cadre de la transparence de la vie économique, les parutions des annonces judiciaires et légales sont régies par l'Arrêté du 21 décembre 2012 modifié le 16 décembre 2019, qui fixe les règles de présentation ainsi qu'une tarification obligatoire, soit 1.91 € HT/mm colonne pour 2020.

## Constitutions de sociétés

### ANIMAL LAND

Par acte SSP du 25/04/2022, il a été constitué une **SARL** ayant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination :** ANIMAL LAND
**Sigle :** A L
**Objet social :** commerce de détail et de services afférent au monde animal et ses dérivés; toilettage, massage pour animaux, balnéothérapie, chromothérapie, ozonothérapie, reiki, soin naturel aux animaux, huiles essentielles, fleurs de bach; vente de presse spécialisée; fabrication et vente de meubles, cages, accessoires pour animaux; fabrication et vente de meubles, cages, accessoires pour animaux; vente de permis de pêche, appâts et matériels; formation professionnelle non diplômante
**Siège social :** 60 Rue de la République 38260 La Côte Saint André.
**Capital :** 2000 €
**Durée :** 99 ans
**Gérance :** M. PERROUD Nicolas, et Mme GUYON Nelly, ens. demeurant 583 route de la Côte Saint André 38260 Penol
**Immatriculation** au RCS de Vienne

305639000

---

Suivant acte reçu par Me Gauthier DOLIGEZ, Notaire à CHAZAY D'AZERGUES, le 27.04.2022, a été constituée une S.C.I. ayant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination sociale :**

### SCI DES 6 MONTAGNES

**Objet :** location et vente de tous biens et droits immobiliers

**Siège social :** 81 rue du Thomassin - 38480 LE PONT-DE-BEAUVOISIN

**Durée de la société :** 99 années

**Capital social :** 1.000 euros

Les apports sont en numéraire.

toutes les cessions de parts, quelle que soit la qualité du ou des cessionnaires, sont soumises à l'agrément préalable à l'unanimité des associés.

**Le premier gérant de la société est :** M. Eric ROSSERO, Lieudit de Chavannes - 01330 BOULIGNEUX

La société sera immatriculée au R.C.S. de VIENNE.

305834500

---

Par acte SSP du 28/04/2022 il a été constitué une **SASU** dénommée:

### HMBTP

**Siège social:** 1 chemin de la musardière 38200 VIENNE

**Capital:** 10.000 €

**Objet:** Tous travaux de terrassement, assainissement, enrobé, génie civil et maçonnerie

**Président:** M. MATTOUSSI Hosni 1 chemin de la musardière 38200 VIENNE

**Transmission des actions:** Actions librement cessibles entre associés uniquement.

**Admission aux assemblées et exercice du droit de vote:** Tout Actionnaire est convoqué aux Assemblées. Chaque action donne droit à une voix.

**Durée:** 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de VIENNE

305887600

---

### QUALI CONSTRUCTION

Aux termes d'un ASSP en date du 04/04/2022, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes :
**Dénomination :** QUALI CONSTRUCTION
**Objet social :** - maçonnerie, carrelage, peinture, plomberie, électricité, ainsi que tous travaux du bâtiment, rénovation et paysagiste.
**Siège social :** 2 rue danielle mitterrand, 2 rue danielle mitterrand, 38110 LA TOUR DU PIN
**Capital :** 100 €
**Durée :** 99 ans à compter de son immatriculation au RCS VIENNE
**Président :** Monsieur ARDIC Nihat, demeurant 2 rue danielle mitterrand, 38110 LA TOUR DU PIN
**Admission aux assemblées et droits de votes :** Sont de nature ordinaire, toutes les décisions qui ne modifient pas les Statuts. Relèvent ainsi exclusivementd'une décision ordinaire des associés, sans que cette liste ne soit limitative :
- Approbation annuelle des comptes et l'affectation des bénéfices ;
- Quitus donné aux dirigeants de la Société ;
- Nomination, renouvellement, fixation de la rémunération et révocation du Président, des DirecteursGénéraux et des Directeurs Généraux Adjoints ;
- Nomination et renouvellement des commissaires aux comptes.
L'Assemblée Générale ordinaire ne délibère valablement que si les associés présents ou représentéspossèdent au moins la moitié des actions ayant le droit de vote.
Elle statue à la majorité des voix (50 % + 1) dont disposent les associés présents ou représentés.
Ces règles de quorum et de majorité s'appliquent également à toute autre forme de consultation à l'issuede laquelle seront prises des décisions de type ordinaire.
**Clause d'agrément :** Les actions sont librement transmissibles.
La cession des actions s'opère, à l'égard de la Société et des tiers, par un virement du compte du cédantau compte du cessionnaire par un ordre de mouvement signé du cédant ou de son mandataire et parl'inscription de ce mouvement sur un registre coté et paraphé, tenu chronologiquement, dit « registre desmouvements de titres ».
La Société est tenue de procéder à cette inscription et à ce virement dès réception de l'ordre de mouvement.
La transmission à titre gratuit, ou en suite de décès, s'opère également par un ordre de mouvement, transcritsur le registre des mouvements, sur justification de la mutation dans les conditions légales.Les droits d'enregistrement afférents aux transferts des actions sont à la charge des cessionnaires, sauf convention contraire entre cédants et cessionnaires.
Chaque action donne droit, dans la propriété de l'actif social, dans le partage des bénéfices et dans le bonide liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente. Elle donne également droit au vote et à la représentation dans les décisions collectives, dans les conditions fixées par les présentsstatuts.
L'associé unique ou les associés ne supportent les pertes qu'à concurrence de ses/leurs apports.
La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux décisions des associés et aux présentsstatuts.
Chaque fois qu'il est nécessaire de posséder un certain nombre d'actions pour exercer un droit quelconque, en cas d'échange, de regroupement ou d'attribution de titres, ou lors d'une augmentation ou d'une réductionde capital, d'une fusion ou de toute autre opération, les associés possédant un nombre d'actions inférieur à celui requis ne peuvent exercer ces droits qu'à la condition de faire leur affaire personnelle de l'obtention du nombre d'actions requis.
Les actions sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis d'actions sont tenus de désigner l'un d'entre eux ou un mandataire commun de leur choix pour les représenter auprès de la Société. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du Président du Tribunal de Commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent. Le droit de l'associé d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut être exercé par chacun des copropriétaires d'actions indivises.
Le droit de vote attaché aux actions grevées d'un usufruit appartient à l'usufruitier lors des décisions collectives qui ne modifient pas les présents statuts et au nu-propriétaire lors des décisions collectives modifiant les présents statuts. Cependant, les associés peuvent convenir entre eux de toute autre répartition pour l'exercice du droit de vote pour toute décision collective. En ce cas, ils devront porter leur convention à la connaissance de la Société par lettre recommandée avec demande d'avis de réception adressée au siège social, la Société étant tenue de respecter cette convention pour toute décision collective prise après l'expiration d'un délai d'un (1) mois suivant l'envoi de la lettre recommandée, le cachet de la poste faisant foi de la date d'expédition. Le droit de l'associé d'obtenir communication de documents sociaux ou de les consulter peut être exercé par l'usufruitier et le nu-propriétaire d'actions.

**nihat ardic**

305908500

## AVIS

### Enquêtes publiques

### COMMUNE D'ALLEMOND

#### ENQUETE PUBLIQUE RELATIVE A LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°1 DE PLAN LOCAL D'URBANISME D'ALLEMOND

**1) Objet, date et durée de l'enquête publique**
Il sera procédé du mardi 17 mai 2022 à 09h00 au vendredi 17 juin 2022 à 16h00 à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme (PLU) d'Allemond, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité du Maire, Alain GINIES, auquel des informations peuvent être demandées.
Le projet de modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme mis à l'enquête et soumis à évaluation environnementale et à avis de l'autorité environnementale, poursuit les objectifs suivants :
* Permettre le réaménagement du camping communal du Plan ;
* Faciliter l'extension du pôle médial existant en zone Ub, en modifiant notamment les règles d'implantations des constructions ;
* Laisser la possibilité à des systèmes de production d'énergie renouvelable telles que des microcentrales hydroélectriques, et aux postes de transformations de se construire sur le territoire ;
* Annexer au PLU, la servitude de passage relative au projet de réalisation du téléporté entre la Fonderie à Allemond et l'Olmet à Oz-en-Oisans ;
* Intégrer les dernières études et documents améliorant la connaissance des risques naturels ;
* Renforcer le caractère commercial d'une partie de la zone Ub de la Fonderie ;
* Corriger les erreurs matérielles et réécrire certaines règles pour en faciliter la compréhension et l'application ;
* Agrandir l'emplacement réservé n°1 ;
* Supprimer l'emplacement réservé n°2 des plans de zonage suite à sa réalisation ;
* Ajouter le tableau des emplacements réservés sur les plans de zonage ;
* Clarifier et améliorer les règles concernant les annexes et extensions des constructions existantes ;
* Rectifier le tracé de certaines zones, relevant d'erreurs matérielles, survenues entre l'arrêt et l'approbation lors de l'élaboration du PLU, ou d'erreurs cadastrales ;
* Améliorer la lisibilité des risques naturels sur les plans de zonage ;
* Apporter des compléments de règlementation concernant les « tiny house » ;
* Reprendre une grande partie des dispositions générales pour préciser les définitions, les destinations de constructions, actualiser la règlementation en vigueur, préciser les notions d'implantation, le calcul de hauteur, la desserte par les réseaux, les notions de voiries et de stationnement, etc... ;
* Clarifier les notions de « zone » et de « secteur » dans l'ensemble du règlement ;
* Assouplir les règles d'implantation dans certains secteurs, puisque des autorisations d'urbanisme y ont notamment été refusées ;
* Apporter des précisions quant à la notion « d'emprise au sol » ;
* Apporter des modifications dans la partie « Qualité urbain, architecturale, environnementale et paysagère » de certaines zones, afin de permettre une meilleure intégration architecturale des constructions par rapport à leur environnement ;
* Assouplir les dispositions relatives aux stationnements dans de nombreuses zones, afin notamment de ne pas bloquer certaines demandes d'autorisations d'urbanisme (par exemple dans le cas de reconstructions ou réhabilitation) ;
* Uniformiser les règles de stationnements pour les habitations dans les différentes zones ;
* Permettre une meilleure sécurisation des accès en adaptant le règlement dans différentes zones ;
* Dissocier le centre ancien de la zone Ua et proposer un règlement adapté aux problématiques du centre historique ;
* Adapter les règles de la zone AUa et l'OAP afin de permettre l'aménagement de la zone tout en respectant la servitude de mixité sociale et la densité imposée ;
* Modifier le périmètre de la zone AUa, les périmètres des OAP des zones AUa et AUt et le périmètre de la servitude de mixité sociale sur les plans de zonage, afin de correspondre aux périmètres délimités dans la pièce OAP.

**2) Décision adoptée au terme de l'enquête publique :**
Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le Conseil Municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n°1 du Plan Local d'Urbanisme d'Allemond ; éventuellement modifiée pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier d'enquête, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur.
La modification de droit commun n°1 du plan local d'urbanisme sera ensuite transmise à l'autorité compétente de l'Etat.
**3) Nom et qualité du commissaire enquêteur :**
Monsieur Jacky ROY a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par M le Président du tribunal administratif de Grenoble par décision n ° E22000035/38 en date du 23 mars 2022.
**4) Consultation du dossier de l'enquête et du registre**
Le dossier de l'enquête (comprenant notamment l'évaluation environnementale, les avis émis par les PPA et autorités spécifiques, ainsi que le dossier modification de droit commun n°1 du PLU) et le registre peuvent être consultés :
* En mairie d'Allemond, sise au 5 Chemin des Faures, 38114 ALLEMOND, sur support papier et sur un poste informatique, du mardi 17 mai 2022 à 09h00 au vendredi 17 juin 2022 à 16h00 : les lundis de 14h00 à 17h00 ; les mardis, mercredis et jeudis de 09h00 à 12h00 ; les vendredis de 14h00 à 16h00 ; les samedis de 08h30 à 11h30 ; sauf éventuels jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles.
* Sur le site internet suivant :
https://www.allemond.fr/enquetes-publiques.html
**5) Transmission des observations et propositions**
Les observations et propositions pourront être transmises :
- sur le registre d'enquête ;
- par voie postale à : M. le commissaire enquêteur - mairie d'Allemond, 5 Chemin des Faures, 3811 ALLEMOND ;
- par e-mail à enquetepublique@allemond.fr en précisant dans l'objet de l'e-mail qu'il est relatif à l'enquête publique.
**6) Permanences du commissaire enquêteur**
Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations en mairie d'Allemond :
- le mardi 17 mai 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le lundi 30 mai 2022 de 14h00 à 17h00 ;
- le mercredi 08 juin 2022 de 09h00 à 12h00 ;
- le vendredi 17 juin 2022 de 14h00 à 16h00 ;
**7) Mise à disposition du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur**
Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public en mairie et sur le site internet de la mairie pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.
**8) Mesures sanitaires :**
Il conviendra de respecter les règles sanitaires et de distanciations en vigueur.
**9) Evaluation environnementale :**
Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique.
**10) Personne responsable du projet**
L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie. La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est Monsieur Alain GINIES, Maire de la commune d'Allemond.

**Le Maire,Alain GINIES**

305745300

## MARCHÉS PUBLICS ET PRIVÉS

### Procédures adaptées (plus de 90000 euros)

### MAIRIE D'AOSTE

#### Avis d'appel public à la concurrence

M. Roger MARCEL - Maire
3, Place de la Mairie 38490 AOSTE
Tél : 04 76 31 61 57
web : **www.mairie-aoste.fr**
SIRET 21380012100013
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
**Objet :** RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES D'AOSTE
**Type de marché :** Travaux
**Procédure :** Procédure adaptée resteinte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
287 route de Belley
38490 AOSTE
**Durée :** 11 mois.
**Description :** RESTRUCTURATION ET AGRANDISSEMENT DE LA SALLE DES FÊTES D'AOSTE
**Classification CPV :**
Principale : **45111100** - Travaux de démolition
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : oui
Les variantes sont exigées :Oui
**Lot N° 1** - Désamiantage - CPV 45110000
Lieu d'exécution : Salle des fêtes d'AOSTE
287, route de Belley à Aoste (38 490)
**Lot N° 2** - Déconstruction Curage - CPV 45110000
Lieu d'exécution : Salle des fêtes d'AOSTE
287, route de Belley à Aoste (38 490)
**Conditions de participation**
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**
Liste et description succincte des conditions :
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement, disponible à l'adresse suivante : **http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-du-candidat**
**Capacité économique et financière :**
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**
- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les fournitures, services ou travaux objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.
**Référence professionnelle et capacité technique :**
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**
- Certificats de qualifications professionnelles.
La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Non
Visite obligatoire : Oui
Soit le 10/05à 10h00 soit le 12/05 à 15h00, sur RDV
**Critères d'attribution :**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
60% Valeur technique de l'offre
40% Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
**Remise des candidatures :** 18/05/22 à 16h00 au plus tard.
**Envoi à la publication le :** 27/04/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur
**https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com**

305707000

---

### MAIRIE DE BIVIERS

#### Avis d'appel public à la concurrence

M. Thierry FEROTIN - Maire
369 chemin de l'Eglise
38330 BIVIERS
Tél : 04 76 52 10 45
mèl : contact@mairie-biviers.fr
web : http://www.mairie-biviers.fr
SIRET 21380045100014
Groupement de commandes : Non
L'avis implique un marché public
**Objet :** Réhabilitation des installations de chauffage des écoles primaire et maternelle de Biviers
**Réference acheteur :** 2022-MT-02
**Type de marché :** Travaux
**Procédure :** Procédure adaptée ouverte
Technique d'achat : Sans objet
Lieu d'exécution :
208 chemin de la Grivelière
38330 BIVIERS
**Durée :** 4 mois.
**Description :** La présente consultation concerne un marché de travaux pour la réfection du système de chauffage des écoles élémentaire et maternelle de la commune de Biviers, dont une dissociation partielle des réseaux, l'installation d'un système de régulation et le remplacement des radiateurs.
En ce qui concerne le bâtiment de l'école élémentaire :
- La production de chauffage existante sera conservée ;
- La distribution en chaufferie sera entièrement reprise ;
- Il sera créé un réseau radiateur Sud et un Nord ;
- Les têtes thermostatiques seront remplacées ;
- Les radiateurs défectueux seront remplacés.
En ce qui concerne le bâtiment de l'école maternelle :
- La sous station sera entièrement reprise ;
- L'équilibrage de l'installation sera entièrement repris.
**Forme du marché :** Prestation divisée en lots : non
Les variantes sont exigées :Non
**Conditions de participation**
**Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**
**Aptitude à exercer l'activité professionnelle :**
Liste et description succincte des conditions :
Justificatifs indiqués au Règlement de Consultation (RC)
**Capacité économique et financière :**
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**
Justificatifs indiqués au Règlement de Consultation (RC)
**Référence professionnelle et capacité technique :**
**Liste et description succincte des critères de sélection, indication des informations et documents requis :**
Justificatifs indiqués au Règlement de Consultation (RC)
Marché réservé : NON
Réduction du nombre de candidats : Non
La consultation comporte des tranches : Non
Possibilité d'attribution sans négociation : Oui
Visite obligatoire : Oui
Toute demande de visite se fera par mail à l'adresse suivante : contact@mairie-biviers.fr avec pour objet : « Visite écoles marché 2022-MT-02 ». Un rendez-vous sera alors attribué par mail au demandeur dans un délai raisonnable, en fonction de l'occupation des écoles.
**Critères d'attribution :**
Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération
- 60% Valeur technique de l'offre appréciée à l'aide du mémoire technique
- 40% Prix
L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : Oui
Présentation des offres par catalogue électronique : Autorisée
**Remise des offres :** 30/05/22 à 08h00 au plus tard.
**Envoi à la publication le :** 27/04/22
Les dépôts de plis doivent être impérativement remis par voie dématérialisée. Pour retrouver cet avis intégral, accéder au DCE, poser des questions à l'acheteur, déposer un pli, allez sur :
**https://ledauphine.marchespublics-eurolegales.com**

305689100

### Avis d'attribution

### COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LE GRESIVAUDAN

#### Avis d'attribution

M. Le Président
390 rue Henri Fabre
38926 Crolles - Cedex
Tél : 04 76 08 04 57 - Fax : 04 76 08 85 61
mèl : zamira@le-gresivaudan.fr
web : http://www.le-gresivaudan.fr
SIRET 20001816600245
**Objet :** Achat de carburants à la pompe et services par cartes accréditives, et livraison de carburant et d'AD Blue en vrac de « La Communauté de Communes Le Grésivaudan »
**Référence acheteur :** 21042ESS00
**Nature du marche :** Fournitures
Procédure ouverte
**Classification CPV :**
Principale : **09134000** - Gasoils
Complémentaires : **09132100** - Essence sans plomb
**09134200** - Carburant diesel
**30163100** - Cartes pour l'achat de carburant
Instance chargée des procédures de recours : Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex
Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Organe chargé des procédures de médiation : Tribunal administratif de Grenoble
2 Place de Verdun
BP 1135 - 38022 Grenoble - Cedex
Tel : 0476429000 - Fax : 0476422269
greffe.ta-grenoble@juradm.fr
Attribution du marché
Valeur totale du marché (hors TVA) : 400000 €
LOT N° 1 - Fourniture de carburants à la pompe et services associés - secteur Crolles Montant maximum par période : 30000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré INFRUCTUEUX.
LOT N° 2 - Fourniture de carburants à la pompe et services associés - secteur St Vincent de Mercuze / Le Touvet Montant maximum par période : 70000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 3 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Barraux / Pontcharra / Chapareillan Montant maximum par période : 20000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 4 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Villard-Bonnot / Le Versoud / Domène Montant maximum par période : 25000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 5 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Goncelin / Tencin / La Pierre Montant maximum par période : 5000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 6 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Allevard Montant maximum par période : 5000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 7 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Biviers / Saint Ismier Montant maximum par période : 5000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 8 - Fourniture de carburant à la pompe et services associés - secteur Plateau des Petites Roches Montant maximum par période : 5000 € H.T.
L'accessibilité aux stations 7j/7 et 24h/24 est obligatoire.
Les stations-services doivent être équipées d'un système de distribution par cartes accréditives.
Ce lot a été déclaré SANS SUITE.
LOT N° 9 - Fourniture de carburant et AD Blue en vrac Montant maximum par période : 400000 € H.T.
Livraison de carburant (essentiellement du Gasoil et du GNR) ou AD Blue. La livraison se fera :
- sur le site de la Direction de la gestion des déchets au Versoud (38420) situé 219 rue Guynemer pour le carburant (Gasoil) et l'AD Blue
- sur les sites des déchetteries : de Crolles (38920) situé 47 rue des Frères Montgolfier, de Saint Ismier (38330) situé Chemin de Vergibillon, et du Touvet (38660) situé à La Prat pour le carburant (GNR).
L'AD Blue devra impérativement être sans additifs.
**Nombre d'offres reçues :** 2
**Date d'attribution :** 12/04/22
Marché n° : 21042ESS09
TOUVET COMBUSTIBLES, ZI LES CORVEES, 38660 Le Touvet
Montant HT : 400 000,00 €
Le titulaire est une PME : OUI
Sous-traitance : non.
Renseignements complémentaires :
Le montant de 400.000 € HT indiqué dans le présent avis correspond au montant maximum par période.
Envoi le 27/04/22 à la publication
Pour retrouver cet avis intégral, allez sur :
**http://www.le-gresivaudan.fr**

305629200

38H21 - V1